Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1903.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secretaire perpetuel,
BUA. BOURN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1902.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

Etage à 8 heures A. M.

STATION.	Pieds baissés à la rive, pieds.	Tombé depuis hier.	Hauteur, pieds.	Changements dans les dernières 24 h.
St-Paul	.....	14	.....	.....
Davenport	.....	15	3.4	+0.4
St. Louis	32	30	17.4	+0.5
Cairo	44	45	37.8	+0.5
Memphis	22	32	22.0	+0.6
Helena	43	43	29.4	+0.9
Vicksburg	44	45	32.0	+1.4
Bayou Rouge	.....	.....	.....	.....
Nile-Orléans	8	16	10.2	+0.7
Melville	.....	21	18.5	+0.7
Omaha	.....	41	.....	.....
Kansas City	.....	21	7.0	+1.8
Pittsburg	20	23	12.8	+3.0
Cincinnati	45	60	36.5	—2.9
Louisville	.....	23	16.8	—2.2
Nashville	.....	40	21.2	—1.1
Chattanooga	30	33	9.6	+0.8
Fort Smith	.....	22	8.4	—0.7
Little Rock	.....	23	15.1	—1.4
Arthur City	.....	27	10.9	—1.7
Pilton	20	28	20.4	—0.7
Shreveport	21	29	21.8	—0.4
Alexandria	52	53	32.3	+0.2
Barbre	.....	.....	.....	.....
Dundas	36	39	24.1	—1.0
Monroe	.....	40	29.4	+0.2

NAVIGATION FLUVILLE.

Départs de bateaux à vapeur

MERCREDI, 24 DECEMBRE 1902.

Bas du Sauve—GROVER CLEVELAND 1 h
Rivière Atchafalaya et Bayou De Glaise—HALLETTIE, à 12 h

E. J. LOUAPRE,

233 rue Decatur,
SEULE MAISON FRANÇAISE,
Articles Divers pour Epiciers,
—Agent au Sud pour les—
BALANCES DE HOWE.

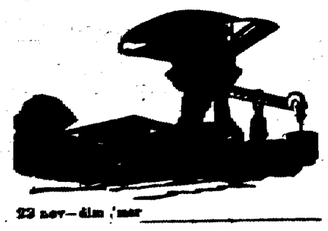

23 nov—dim 1mar

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Courses pour toutes les courses étrangères
Ticets—

4 DEBOUCHES IMPORTANTS

Aucune embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement Nord du de Chars AT Texas

Pour le service supérieur des passagers demandez A. H. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Rues St-Charles.
1er mars—

NOUVEL

HOTEL ST-CHARLES,

A l'épreuve de l'incendie.
Un Hôtel Moderne de Premier Classe, tous sur les plans Américains et Européens.
Mariages, Réceptions, Banquets et Soupers après le théâtre préparés sur application.
Salons Turc, Bosch, Russe et ordinaires ouverts jour et nuit.
Personnels de service expérimentés.
A. R. BLAKELY & Co., Limité, Propriétaires.
1er nov—dim

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE.

No 1 limited	8:30 a m
No 3 Pan American special	8:10 p m
No 5 local	4:45 p m
No 7 points Est Louisiane	6:45 a m
Excursion du dimanche.	
No 9	7:05 p m
No 9 Excursion du mercredi	7:05 p m
DEPART.	
No 6 local	6:00 a m
No 4 Pan American special	9:10 a m
No 8 points Est Louisiane	4:20 p m
No 2 limited	7:20 p m
Excursion du dimanche.	
No 10	7:45 a m
No 10 Excursion du mercredi	7:45 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE.

No 3 Chicago limited	7:40 p m
No 1 fast mail	10:35 a m
No 3 Cincinnati and Louisville	7:40 p m
No 1 Louisville Mail	10:55 am
No 23 local mail	10:20 p m
No 5 Northern Express	7 25 am
No 31 McComb Acod	9:35 am
DEPART.	
No 4 Chicago limited	9:40 a m
No 24 local mail	7:00 a m
No 4 Cincinnati & Louisville	9:40 a m
No 2 fast mail	7:25 p m
No 6 Northern Express	5:20 p m
No 2 Louisville Mail	7:35 pm
No 32 McComb Acod	4:00 pm

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Memphis express	9:50 a m
Vicksburg express	5:25 p m
Valley express	6:00 a m
Bayou Sara Accommodation	9:30 a m
DEPART	
Memphis express	3:45 p m
Vicksburg express	7:10 a m
Valley express	10:15 p m
Bayou Sara Accommodation	4:40 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE.

Fast mail tous les jours	7:25 a m
Express tous les jours	6:20 p m
Limited tous les jours	8:25 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche	8:50 a m
Dimanche excursion	9:20 p m
DEPART	
Fast mail tous les jours	8:10 p m
Express tous les jours	7:00 a m
Limited tous les jours	9:20 a m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche	4:00 p m
Dimanche excursion	7:40 a m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Local	11:25 a m
N. O. and Houston	6 00 p m
Pacific Coast Express	8 30 a m
Sunset Limited	6 45 p m
DEPART.	
Local	5:00 p m
N. O. and Houston	7:40 a m
Pacific Coast Express	9 00 p m
Sunset Limited	11:55 a m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVES.

Fort Worth and Texas express	6:10 p m
Port Allen Local	11:55 a m
Hot Springs, El Paso and California express	7:30 a m
DEPART	
Fort Worth and Texas express	8:16 a m
Port Allen Local	3:20 p m
Hot Springs, El Paso and California express	7:30 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.

Alger	7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	9:55 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	6:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.

Alger	8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach	9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair	7:00 a m
De Shell Beach	10.02 a m
Shell Beach	7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach	4:10 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach	5:30 a m
Shell Beach	8:00 a m
Belair	5:30 p m
Shell Beach	7:30 p m

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale
22nov—1m

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Adresse directe au Havre, Paris (France).

Prendre vous jusqu'à 10 h. A. M. Du quai No 48, Mers River, pied de la rue Morton.

"LA SAVOIE, 26 décembre.
LA CHAMPAGNE, 7er janvier
"LA LORRAINE, 5 janvier.
LA BRETAGNE, 14 janvier.
"LA SAVOIE, 21 janvier.
LA CHAMPAGNE 29 janvier.
"Vapeurs à double hélices.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. GRILA, No 218 rue Carondelet
H. O. Lea, agent général du fret.
E. E. PREVOST, Agt. 728 rue Commune.
1er dec—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de M. A. Dauphin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,790—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Mme Rose LaBranche Dauphin et en faveur de la succession de M. A. Dauphin à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après désignée, à savoir:—

Tous les droits, titres, intérêts et possession de tout jours et de quelque nature que ce soit, de Mme Rose La Branche Dauphin, dans et à la succession de M. A. Dauphin, et dans et à la propriété, droits, intérêts et réclamations dans et à la communauté entre ladite Mme Rose La Branche Dauphin et de son feu mari, ledit M. A. Dauphin, et dans et à toutes les propriétés, droits et intérêts de ladite communauté, incluant aussi tous les droits, titres et intérêts de ladite Mme Rose La Branche Dauphin, dans et à la succession et propriété de son défunt mari M. A. Dauphin, comme légataire universelle d'après le dernier volonté et testament dudit M. A. Dauphin, et actuellement tous les droits, titres et intérêts de ladite Rose La Branche Dauphin, soit comme compagne survivante en communauté dudit M. A. Dauphin, et comme légataire universelle dans son testament dans et à toutes les propriétés et avoir de ladite succession de M. A. Dauphin sous inventoriées et non vendues, pour et plus spécialement les ci-après:

1° Huit bons de la Compagnie du Chemin de fer de ville de $500 chacun avec tous ses intérêts coupons y étant depuis le 1er janvier 1891.

2° Six bons du Chemin de Fer Crescent City de $1,000 chacun avec leurs coupons de $1,000 chacun avec leurs coupons de intérêts depuis le 1er janvier 1891.

3e Vingt bons du Chemin de Fer Carrollton de $1,000 chacun, avec tous leurs coupons d'intérêts depuis le 1er janvier 1891.

4e Quarante bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chacun, avec tous leurs coupons depuis le 1er janvier 1891.

5e Vingt bons prolongés de Ville [Ville de la Nouvelle-Orléans] de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêts du 1er janvier 1891 au 1er janvier 1895.

6e Quarante bons du Chemin de fer Morgan de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

7e Quarante bons de la Compagnie des Waterworks de la Nouvelle-Orléans de $500 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

8e Deux cent soixante quinze bons à primes de la ville de la Nouvelle-Orléans de $20 chacun, nouvellement numérotés, tel qu'il est démontré dans l'ex-d'hypothèque de Paul Conrad à la Banque des Citoyens de la Louisiane, offerte et enregistrée dans cette affaire, lesquels dits bons, sécurités et valeurs avec leurs coupons appartenant audit Maximilien A. Dauphin à sa mort et la possession desquels le fut prise par ladite Mme Rose LaBranche Dauphin n'ayant jamais des inventaires ni rendu compte de cette; et

9e La somme de trente neuf mille neuf cent quatre vingt deux dollars monnaie courante et courante du défunt également reçus et non inventoriés ni aucun compte rendu. Une plus complète description de laquelle propriété sera trouvée dans le jugement rendu et signé le 25 juillet 1902, dans l'affaire de la succession de M. A. Dauphin No 31,790 dans le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge présidant.

Même—Les propriétés ci après situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et décrites comme suit:

Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y attachés et y appartenant situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans sur l'ilet borné par les rues Josephine, Carondelet (autrefois Apollo), St. Charles (autrefois Rayndes) et Jackson, désignés par les Nos 12, 13 et 14, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur chacun de cent trente pieds entre lignes égales et parallèles et chacun trente pieds de largeur dans le fond, le No 14 formant l'encoignure des rues Josephine et Carondelet, le tout en mesure américaine, d'après un plan annexé à un acte de dépôt exécuté pardevant ledit J. F. Coffey, notaire, le 16 juin 1877, étant la même propriété qui fut acquise par Maximilien A. Dauphin par achat des héritiers d'Alexander Philips et Rosina Philips pour en jouir, d'après l'acte exécuté pardevant John French Coffey, un notaire en cette ville, le 24 juin 1877, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 110, folio 165.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Carondelet et St Charles, et mesurant quinze pieds de face à la rue Josephine, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de quatre vingt dix pieds de face de l'encoignure des rues Josephine et Carondelet, et est la moitié la plus près de la rue Carondelet et contigu à la résidence de défunt M. A. Dauphin du lot de terre désigné par le No onze sur un plan et certificat d'arpentage fait par U. M. Brosnane, voyer, daté le 25 juin 1888, annexé à un acte de vente par M. et Mme H. I. Howard à M. A. Dauphin exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 12 août 1889, lequel lot de terre est contigu à la propriété ci-dessus présentement décrite, fut acquis par M. A. Dauphin, par achat de M. et Mme Harry T. Howard pendant la communauté qui existait entre Mme et M. M. A. Dauphin, d'après l'acte de vente exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 août 1889, enregistré dans le bureau des hypothèques, dans le livre 134, folio 32. Et tous les droits, titre, intérêt dans la propriété susdite et ci-dessus décrite, soit individuellement et comme associée survivante en communauté avec son défunt mari, M. A. Dauphin, en comme légataire universelle d'après le Testament de M. A. Dauphin, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Lazarus & Lazarus, T. M. Miller, Geo. W. Flynn, avocats pour les plaignants en exécution.
19 déc—19 26—janv 2 9 16 22

Succession de S. M. Steers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen F. Steers exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Howe, Hunsper & Cocke, avocats. 18 déc—18 22 27

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voitures	100@150
Gros chevaux de trait	75@125
Jument commune	50@100
Mulets de ville	150@175
Mulets lourds	100@125
Mulets pour les plantations	85@100

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand joli et nouveau "cash register" avec toutes les améliorations modernes.

George Schwartz vs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 66,900 — En vertu d'un alias writ de fieri facias contre George Schwartz et en faveur de Edgar M. Cohn à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 30 décembre 1902, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un "cash register"

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions — Cent étant le second et dernier enchérisseur, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera en un crédit de 12 mois; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et suffisante sécurité. L'acquéreur hypothécaire aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant au moment de la vente le coût et les frais du procès et de la vente, dépens environ $30.

E. S. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 déc—19 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Bâtisses portant les numéros municipaux 700 et 702 et 714 rue Market,

Formant l'encoignure des rues St Thomas et Market (dans l'Ilet borné par lesdites rues et les rues Chippewa et St James).

Charles M. Fulton vs Succession de James Calder et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y dessus, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans cette partie connue comme Faubourg Annunciation, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Market, Chippewa et St James, désigné comme les No 8 de l'ilet No 29 sur le plan original du Faubourg Annunciation, lesquel dit lot forme l'encoignure des rues Market et St Thomas, et mesure, en mesure française, soixante pieds de face sur la rue St Thomas, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et bien à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Paul W. Maloney, avocat pour le plaignant.
12 déc—12 19 26—janv 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Shérif, mercredi 24 décembre 1902 de grande propriété de valeur améliorée du Premier District.

Peter Lehmann, Henry Haverkamp enfants, vs William E. Clark, No 62,561.

Henry Haverkamp vs William Edward Clark, No 69,086.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, l'un, le proche No 62,561 étant un alias writ, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 24 décembre 1902 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premièrement—Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet compris dans les rues Tchoupitoulas (maintenant Levee), Race, Orange et Sud Peters, désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, ancien voyer de ville, daté le 26me jour de mars A. D. 1860, et annexé à un acte de vente de Mme Martin V. S. Duffesne à John Clark et ses ayant pardevant A. Dericourt, notaire, le 2me jour de décembre A. D. 1861, lesdits lots tenant une ville commune dans le fond des et commune aux dits lots un à six et les séparant dudit lot No six et mesurant cinq pieds de face à la rue Race sur quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne du fond sur une profondeur s'étendant de toute la dimite ou la profondeur des dits lots un à six, le tout dédits six lots tenant ladite ville commune, ensemble mesurant comme suit à savoir: sur une ligne courant parallèlement à et faisant face à la rue Tchoupitoulas cent vingt six pieds, quatre pouces et douze lignes; cent quarante neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Race; cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté vers la rue Orange s'étendant obliquement de la rue Tchoupitoulas dans la direction de l'encoignure des rues Race et Sud Peters et soixante quinze pieds sur la ligne du fond la plus près de la rue Sud Peters, s'étendant obliquement de la rue Race à la direction de l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange: toutes les mesures ci-dessus M. A. et plus ou moins.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre situés dans les mêmes district et ilet, désignés par les Nos vingt huit, vingt neuf et trente; (le lot No 28 étant contigu audit lot No 5 ci-dessus décrit). Lesdits lots mesurant chacun vingt six pieds sept pouces quatre lignes de face sur et sur une ligne courant parallèle à ladite rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Lesdits lots contre pendant respectivement avec les lots Nos huit, sept et six sur un plan dressé par M. Colhausen, le 2me jour d'avril 1854, et déposé par référence en l'étude de C. Rosdenquist, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26; et

Troisièmement—Un certain lot irrégulier en portion de terre dans le même District et ilet mesurant soixante huit lieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Race et sur une ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas et la séparant du lot No Six ci-dessus décrit sur une ligne s'étendant obliquement de la rue Race vers l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange une distance de soixante quinze pieds, plus ou moins, de là sur une ligne courant obliquement dans la direction de l'encoignure des rues Orange et Sud Peters et séparant ledit lot des lots ci-dessus décrits Nos vingt-huit, vingt-neuf et trente, et contigus au lot sur leurs lignes du fond; une seconde profondeur de cent six pieds six pouces et douze lignes, ensemble mesurant comme suit: sur une ligne courant parallèlement à et faisant face à la rue Tchoupitoulas cent vingt six pieds, quatre pouces et douze lignes; cent quarante neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Race; cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté vers la rue Orange s'étendant obliquement de la rue Tchoupitoulas dans la direction de l'encoignure des rues Race et Sud Peters et soixante quinze pieds sur la ligne du fond la plus près de la rue Sud Peters, s'étendant obliquement de la rue Race à la direction de l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange: toutes les mesures ci-dessus M. A. et plus ou moins.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre situés dans les mêmes district et ilet, désignés par les Nos vingt huit, vingt neuf et trente; (le lot No 28 étant contigu audit lot No 5 ci-dessus décrit). Lesdits lots mesurant chacun vingt six pieds sept pouces quatre lignes de face sur et sur une ligne courant parallèle à ladite rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Lesdits lots contre pendant respectivement avec les lots Nos huit, sept et six sur un plan dressé par M. Colhausen, le 2me jour d'avril 1854, et déposé par référence en l'étude de C. Rosdenquist, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26; et

Troisièmement—Un certain lot irrégulier en portion de terre dans le même District et ilet mesurant soixante huit lieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Race et sur une ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas et la séparant du lot No Six ci-dessus décrit sur une ligne s'étendant obliquement de la rue Race vers l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange une distance de soixante quinze pieds, plus ou moins, de là sur une ligne courant obliquement dans la direction de l'encoignure des rues Orange et Sud Peters et séparant ledit lot des lots ci-dessus décrits Nos vingt-huit, vingt-neuf et trente, et contigus au lot sur leurs lignes du fond; une seconde profondeur de cent six pieds six pouces et douze lignes, ensemble mesurant comme suit: sur une ligne courant parallèlement à et faisant face à la rue Tchoupitoulas cent vingt six pieds, quatre pouces et douze lignes; cent quarante neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Race; cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté vers la rue Orange s'étendant obliquement de la rue Tchoupitoulas dans la direction de l'encoignure des rues Race et Sud Peters et soixante quinze pieds sur la ligne du fond la plus près de la rue Sud Peters, s'étendant obliquement de la rue Race à la direction de l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange: toutes les mesures ci-dessus M. A. et plus ou moins.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Philip et Jackson, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 21 sur un plan dressé par Chas F. Zimpie, daté le 10 février 1892 et déposé en l'étude de Wm Beswell, ancien notaire, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Howard sur cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour le Requérant.
29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente mercredi, 31 décembre 1902, de propriétés de valeur améliorée du Troisième District, portant les Nos 1185 et 1187 rue Alvar.

Entre St-Claude et Marais.

Carrollton Land and Improvement Company Limited vs Gustave A. Grunstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,891—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Prem er District de cette ville, le MERCREDI, 31 décembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No sept dans l'ilet No 410, borné par les rues St Claude, Marais, Alvar et Barthélemy, sur un plan de L. H. Pilié, daté le 8 mars 1859, et déposé en le bureau de E. Beauy, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-un pieds de face à la rue Alvar sur cent dix neuf pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, en mesure américaine tel dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Oscar Schreiber, avocat pour la plaignante.
29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente mercredi, 31 décembre 1902, d'une propriété d'église, rue Howard,

Entre les rues Philip et Jackson.

Teutonia Loan and Building Company vs Fifth Regular Baptist Church of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 68,971—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 novembre 1902 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 31 décembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Philip et Jackson, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 21 sur un plan dressé par Chas F. Zimpie, daté le 10 février 1892 et déposé en l'étude de Wm Beswell, ancien notaire, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Howard sur cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour le Requérant.
29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente mercredi, 31 décembre 1902, de propriétés de valeur améliorée du Troisième District, portant les Nos 1185 et 1187 rue Alvar.

Entre St-Claude et Marais.

Carrollton Land and Improvement Company Limited vs Gustave A. Grunstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,891—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Prem er District de cette ville, le MERCREDI, 31 décembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No sept dans l'ilet No 410, borné par les rues St Claude, Marais, Alvar et Barthélemy, sur un plan de L. H. Pilié, daté le 8 mars 1859, et déposé en le bureau de E. Beauy, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-un pieds de face à la rue Alvar sur cent dix neuf pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, en mesure américaine tel dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Oscar Schreiber, avocat pour la plaignante.
29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la F. A. Lumber Company, Limited, en Liquidation

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 62,070—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Garsia, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. A. Lambert, Frank McGloin, avocats. 19 déc—19 23 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mattie L. Glover.

VIZ.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,327—Division C—Attendu que W. L. Hamlett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mattie L. Glover, décédée intestat, et qu'il par la présente demande à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devait pas être fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Beck Walshe & Beck, avocats. 24 déc—1f

Succession de Mme H. E. Griffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,556—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas F. Griffin, administrateur de de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué